



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Sans frais : 1888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Sans frais : 1 888 673-1705

AVIS PUBLIC

(Article 53.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 22-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 22-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'ajouter un secteur sous l'affectation récréative à même l'affectation agricole dévitalisée en lien avec la décision de la CPTAQ dans le dossier 432294 qui ordonne l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 224,12 hectares et de remettre une superficie de 102,65 hectares sous l'affectation agricole dévitalisée suite à la décision de la CPTAQ dans le dossier 405783 qui est devenue caduque dans la municipalité de Petit-Saguenay.

Le présent règlement vise à mettre sous l'affectation récréative une superficie d'environ 224,12 hectares auparavant en zone agricole et sous affectation agricole dévitalisée. Cette modification vise à implanter un développement de villégiature pour environ 74 terrains sur une superficie d'environ 135 hectares et à mettre en valeur le secteur à des fins récréotouristiques sur une superficie d'environ 88 hectares.

Le présent règlement vise à modifier l'affectation agricole dévitalisée et l'affectation récréative dans la municipalité de Petit-Saguenay sur une superficie 102,65 hectares. Cette modification fait suite à la décision de la CPTAQ dans le dossier 405783 qui est devenue caduque. De plus, les dispositions spécifiques apportées par le règlement 17-376 modifiant le schéma d'aménagement et de développement à ce secteur sont supprimées du document complémentaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 25 octobre 2022, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. L'objet de cette assemblée sera de présenter aux personnes intéressées le projet de règlement numéro 22-449. Au cours de cette assemblée, la commission, présidée par le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay, expliquera les modifications proposées et, le cas échéant, les effets sur le plan et les règlements d'urbanisme des municipalités concernées. Elle entendra également les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement visé peut être consulté au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis et peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante : <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/?p=administration&sp=avis-publics>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 8 octobre 2022.

Peggy Lemieux
Directrice générale et greffière-trésorière